

Les crédits

aucune autorité morale équivalente et qui ne sont pas requises de justifier leurs actions.

[Traduction]

La motion vise donc à miner le principe sur lequel repose notre système électoral et notre gouvernement responsable. Elle ne tient aucun compte du fait que les mesures contestées faisaient partie du programme électoral des conservateurs en 1988 et que ceux-ci ont été réélus sur la foi de ce programme.

Je suis en faveur de la Chambre des élus et de ses droits historiques. Je suis pour le gouvernement élu par le peuple canadien. J'approuve la politique économique qui a été proposée aux Canadiens au cours de deux campagnes électorales successives et que les Canadiens ont agréée.

[Français]

Par contre, madame la Présidente, en terminant, je m'oppose aux pratiques auxquelles s'adonnent les membres non élus de la Chambre haute et au rôle qu'ils se sont donné, qu'ils n'auraient jamais dû se donner, rôle qu'ils n'avaient jamais cherché à jouer jusqu'à ces dernières années. Je m'oppose à leur revendication d'une autorité morale équivalente à celle de cette Chambre. Enfin, je m'oppose à cette motion, laquelle cherche à légitimer leurs actions et à changer la nature même de notre système de gouvernement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, en principe, on doit toujours prendre au sérieux les résolutions qui sont présentées et débattues devant la Chambre. C'est dans cet esprit que je voudrais discuter de la résolution qui a été proposée par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. J'aimerais juste, parce que c'est très bref, commencer en la lisant:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour lui rappeler que la Constitution lui confère le droit et le pouvoir de rejeter tout projet de loi émanant de la Chambre des communes.

Mais, madame la Présidente, avec tout le respect que l'on doit au *Feuilleton* et aux résolutions, j'insiste sur le fait, et je crois que notre collègue du Nouveau parti démocratique l'a lui-même admis, que ce n'est pas une résolution à prendre au sérieux.

[Traduction]

Cette résolution constitue un mauvais tour que veulent jouer les néo-démocrates pour donner l'impression que l'opposition officielle, dont je suis très fier de faire partie,

appuie l'Accord de libre-échange et la taxe sur les produits et services.

Il faut se lever de bonne heure pour faire valoir un pareil argument. J'estime que la résolution dont nous sommes saisis n'est pas de nature à nous en convaincre. Elle ne saurait être prise le moins au sérieux.

Il est ironique qu'une telle farce soit inscrite au *Feuilleton* de la Chambre des communes alors même qu'il y a tant d'affaires sérieuses à débattre au sujet du Sénat et des relations entre le Sénat et la Chambre des communes.

Pendant que nous siégeons ici, des événements vraiment capitaux pour l'avenir de notre pays se déroulent de l'autre côté de la rue. Le sort de notre pays est entre les mains des représentants dûment élus des assemblées législatives provinciales du Canada et de notre gouvernement national, non pas libéral mais progressiste-conservateur, qui essaient, de l'autre côté de la rue, de trouver une solution à l'impasse constitutionnelle. C'est là où se brassent les affaires importantes aujourd'hui.

S'il doit y avoir de la lumière au bout du tunnel, il est bizarre et ridicule, c'est le moins qu'on puisse dire, que le Nouveau Parti démocratique nous dise aujourd'hui que le Sénat devrait être aboli et de rappeler aux sénateurs que la Constitution leur confère le droit et le pouvoir de rejeter tout projet de loi émanant de la Chambre des communes. Quel est le rapport?

Durant le peu de temps que j'ai à ma disposition aujourd'hui, je voudrais réfléchir à ce que nous devrions dire à propos du Sénat, aux questions que nous devrions nous poser. En partant d'un premier principe très simple. . .

Mme le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais je lui ai donné la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Kaplan: Je m'excuse, madame la Présidente. Je croyais avoir la parole.

Mme le vice-président: J'ai cru voir quelqu'un se lever pour poser des questions ou formuler des observations. Je vais lui permettre de s'exprimer avant de redonner la parole au député de York-Centre.

Le député de Edmonton-Est.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois admettre que le discours du député a